



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/CP/1999/6
21 décembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX
DE SA CINQUIÈME SESSION TENUE À BONN
DU 25 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 1999**

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : DÉLIBÉRATIONS

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour).....	1 – 12	7
A. Déclaration de la Présidente de la Conférence à sa quatrième session	2	7
B. Élection du Président de la Conférence à sa cinquième session	3	7
C. Déclaration du Président	4	8
D. Discours de bienvenue.....	5 – 9	8
E. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.....	10 – 12	9
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour).....	13 – 39	10
A. État de la Convention et du Protocole de Kyoto : ratification..	13	10
B. Adoption du règlement intérieur	14 - 15	11

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
C. Adoption de l'ordre du jour	16 – 22	11
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président	23	15
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs	24	16
F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires	25 – 28	16
G. Date et lieu de la sixième session de la Conférence des Parties	29 – 30	17
H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2003	31 – 32	17
I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	33	18
J. Participation	34 – 38	18
K. Documentation	39	21
III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES (Point 3 de l'ordre du jour).....	40 – 45	21
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologie	40 – 42	21
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	43 – 45	22
IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION (Point 4 de l'ordre du jour).....	46 – 57	22
A. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention	49	23
B. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	50	23
C. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence.....	51	23
D. Renforcement des capacités	52	24
E. Mise au point et transfert de technologies (décision 4/CP.4)...	53	24

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
F. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)	54	24
G. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (décision 6/CP.4).....	55	24
H. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires à leur onzième session	56 – 57	25
V. DEUXIÈME EXAMEN DES ALINÉAS a) ET b) DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION VISANT À DÉTERMINER S'ILS SONT ADÉQUATS (Point 5 de l'ordre du jour).....	58	25
VI. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES LISTES FIGURANT AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION (Point 6 de l'ordre du jour).....	59 – 70	25
A. Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 : propositions visant à supprimer le nom de la Turquie dans les listes figurant aux annexes I et II	59 – 63	25
B. Proposition d'amendement du Kazakhstan visant à ajouter le nom de ce pays dans la liste figurant à l'annexe I	64 – 70	26
VII. PRÉPARATIFS EN VUE DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO (DÉCISION 8/CP.4) (Point 7 de l'ordre du jour).....	71 – 77	27
A. Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie	72	28
B. Programme de travail sur les mécanismes (décision 7/CP.4) ..	73	28
C. Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto.....	74	28
D. Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement (décision 16/CP.4)	75	28

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
E. Systèmes nationaux, ajustements et lignes directrices prévus aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto	76	28
F. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto	77	29
VIII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (Point 8 de l'ordre du jour)	78 - 83	29
A. Budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001	78	29
B. Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999 et arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention	79	29
C. Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies	80 – 82	29
D. Application de l'accord de siège	83	30
IX. RÉUNION DE HAUT NIVEAU RASSEMBLANT LES MINISTRES ET AUTRES CHEFS DE DÉLÉGATION (Point 9 de l'ordre du jour)	84 – 99	30
A. Ouverture de la réunion de haut niveau	84 – 90	30
B. Déclarations de politique générale	91	32
C. Échange de vues entre les participants	92 – 99	33
X. AUTRES DÉCLARATIONS (Point 10 de l'ordre du jour)	100 – 103	34
A. Déclarations des États observateurs	100	34
B. Déclarations des organisations intergouvernementales	101 – 102	34
C. Déclarations des organisations non gouvernementales	103	35
XI. QUESTIONS DIVERSES (Point 11 de l'ordre du jour)	104 – 105	35

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
XII. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 12 de l'ordre du jour).....	106 – 109	36
A. Adoption du rapport de la Conférence des parties sur les travaux de sa cinquième session	106 – 107	36
B. Clôture de la session.....	108 – 109	36

Annexes

		<u>Page</u>
Annexe I	Déclarations de politique générale faites au titre de l'alinéa b) du point 9 de l'ordre du jour : liste des orateurs	37
Annexe II	Liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant participé à la cinquième session de la Conférence des Parties	45
Annexe III	Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa cinquième session	50

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été ouverte le 25 octobre 1999 à l'Hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne), par la Présidente de la Conférence à sa quatrième session, Mme María Julia Alsogaray, Secrétaire d'État aux ressources naturelles et au développement durable de l'Argentine.

A. Déclaration de la Présidente de la Conférence à sa quatrième session

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. La Présidente de la Conférence à sa quatrième session, après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, a déclaré que les travaux de l'après-Kyoto étaient tout aussi importants et mobilisateurs que l'adoption du Protocole de Kyoto lui-même. Les tâches prioritaires étaient définies dans le Plan d'action de Buenos Aires (décision 1/CP.4), texte regroupant les principales mesures prévues dans la Convention et les questions relatives au Protocole qui faisaient l'objet de négociations. Le Plan d'action fixait aussi aux Parties des délais ambitieux et fermes pour s'entendre sur ces questions, qui devraient absolument être tranchées à la sixième session de la Conférence pour que le Protocole de Kyoto entre en vigueur le plus tôt possible. Il était clair que, parmi les Parties visées à l'annexe I, beaucoup ne parviendraient pas à atteindre les objectifs énoncés au paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention. En outre, les pays en développement étaient en train de devenir rapidement une source importante d'émissions supplémentaires de gaz à effet de serre, même si dans ces pays les niveaux des émissions par habitant demeuraient relativement faibles. Les progrès avaient donc été plus lents que prévu et il restait beaucoup à faire. Une simple stabilisation, ou une légère réduction, des émissions des Parties visées à l'annexe I n'était pas suffisante. Il était essentiel d'infléchir les tendances à long terme en créant les conditions nécessaires à l'entrée en vigueur rapide du Protocole de Kyoto, et il fallait de toute urgence faire preuve de la volonté politique requise pour aller de l'avant. La Présidente a donc instamment prié la Conférence de relancer par un signal fort le processus engagé à Rio de Janeiro, processus qui devrait déboucher sur l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto 10 ans après Rio, c'est-à-dire en 2002. Tout en formant des vœux pour le succès des travaux de la Conférence, elle a exprimé l'espoir que les organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile continueraient, par leurs activités de sensibilisation et par leur participation, à contribuer utilement au débat et à l'adoption de mesures décisives.

B. Élection du Président de la Conférence à sa cinquième session

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{ère} séance plénière, le 25 octobre, sur proposition de la Présidente sortante, la Conférence des Parties a élu Président par acclamation M. Jan Szyszko, Secrétaire d'État aux changements climatiques de la Pologne.

C. Déclaration du Président
(Point 1 c) de l'ordre du jour)

4. En prenant ses fonctions, le Président a rendu hommage à la Présidente sortante, saluant ses remarquables talents de négociatrice et son engagement en faveur de la cause du climat. Le réchauffement de la planète était considéré dans le monde entier comme le principal problème écologique des années à venir. Pour atteindre les objectifs de stabilisation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui étaient fixés dans la Convention et le Protocole de Kyoto, il fallait que les Parties prennent d'urgence des mesures efficaces. La cinquième session de la Conférence devrait marquer une étape importante dans la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires. Il fallait progresser dans le règlement des questions politiques et techniques difficiles qui étaient inscrites à l'ordre du jour afin qu'à sa sixième session la Conférence puisse prendre des décisions propres à promouvoir la ratification du Protocole de Kyoto et à inciter les pays en développement à participer plus activement aux activités concernant le climat dans le cadre de leur développement durable. Un nombre croissant d'entreprises et d'industries considéraient désormais leur contribution à la limitation des émissions comme inévitable, indispensable et même profitable, aussi était-il important de leur montrer clairement la voie en parvenant à un consensus sur plusieurs questions techniques. Il fallait espérer que les négociations à la session en cours aideraient en particulier à progresser dans la définition de règles qui permettent aux pays développés d'atteindre leurs objectifs à un coût moindre en réduisant les émissions dans d'autres pays grâce aux mécanismes prévus dans le Protocole de Kyoto, ainsi que dans l'élaboration de règles concernant le respect et le non-respect des dispositions et dans l'examen d'autres questions comme l'atténuation des effets négatifs des changements climatiques et la mise en œuvre de mesures de riposte.

D. Discours de bienvenue
(Point 1 d) de l'ordre du jour)

5. M. Gerhard Schröder, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, a cordialement souhaité la bienvenue aux participants à la cinquième session de la Conférence des Parties. Il a remercié le secrétariat de la Convention de la bonne organisation de la Conférence et a dit que son pays était désireux d'accueillir d'autres organismes des Nations Unies à Bonn.

6. Les objectifs en matière de développement durable définis à la Conférence de Rio, en 1992, n'avaient pas été atteints aussi vite que beaucoup l'avaient espéré et, malgré des efforts constants, l'évolution dans la plupart des secteurs environnementaux était encore négative. La protection de l'environnement était non pas un luxe, mais une nécessité vitale pour sauvegarder les ressources de l'humanité, les changements climatiques mondiaux constituant à cet égard la principale menace. Malgré l'adoption de la Convention-cadre sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto, tout n'était pas allé comme on l'aurait voulu et notamment de nombreux pays développés n'avaient pas réussi à ramener leurs émissions de CO₂ aux niveaux de 1990 avant l'an 2000. Il fallait absolument que les Parties, pour demeurer crédibles, honorent à l'échelon national les engagements qu'elles avaient pris sur la scène internationale.

7. Le Chancelier a ensuite décrit les efforts déployés par l'Allemagne pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, et a confirmé que son pays avait pour objectif de réduire de 25 % les émissions de CO₂ par rapport au niveau de 1990 avant 2005. Il a confirmé également les engagements pris par son pays dans le cadre du partage des charges au sein de

la Communauté européenne. Le Gouvernement allemand avait l'intention de présenter vers le milieu de l'an 2000 une stratégie nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui s'inscrirait dans le prolongement du programme national existant tout en prévoyant les mesures complémentaires nécessaires. Les mesures qui avaient déjà été prises ou qui allaient l'être comprenaient une réforme des écotaxes, l'adoption d'une ordonnance sur les économies d'énergie pour réduire les émissions de CO₂ dans les bâtiments, des dispositions concernant le secteur des transports et des mesures pour inciter les particuliers à économiser l'énergie. La politique dans le domaine du climat offrait l'occasion non seulement de protéger l'environnement, mais encore de préserver et de créer des emplois modernes. Quiconque chercherait à freiner la protection du climat ou simplement resterait passif se couperait d'importants marchés au XXI^e siècle.

8. À propos de l'évolution récente dans certains pays, nul ne devrait être autorisé à différer l'adoption de mesures sous prétexte qu'il y avait encore des incertitudes scientifiques. Il fallait agir immédiatement. Le Protocole de Kyoto devait entrer en vigueur en 2002 au plus tard, c'est-à-dire 10 ans après la Conférence de Rio. En conclusion, M. Schröder a instamment prié les pays développés de donner l'exemple dans le domaine de la protection du climat et d'agir à l'échelon national, ce qui était la principale façon pour eux de s'acquitter des obligations énoncées à l'article 3 du Protocole de Kyoto. Alors seulement pourrait-on attendre des pays en développement qu'ils s'engagent progressivement à limiter et, si nécessaire, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

9. Mme Bärbel Dieckmann, maire de Bonn, a souhaité la bienvenue à tous les participants et déclaré que c'était un grand honneur pour sa ville, siège du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres organismes des Nations Unies, d'accueillir la cinquième session de la Conférence des Parties. Membre de l'Alliance pour le climat, Bonn était en train de devenir un centre de coopération internationale et avait entrepris plusieurs programmes d'économie d'énergie et de protection de l'environnement. La ville et ses habitants jouaient un rôle important dans le domaine des changements climatiques. En coopération avec des organismes établis à Bonn, la municipalité avait organisé parallèlement à la Conférence plusieurs activités de sensibilisation. En conclusion, Mme Bärbel Dieckmann a exprimé l'espoir que la cinquième session de la Conférence des Parties serait couronnée de succès.

E. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies¹
(Point 1 e) de l'ordre du jour)

10. Le Secrétaire général s'est félicité de la présence de M. Gerhard Schröder, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, à l'ouverture de la session, qui témoignait de l'importance croissante accordée au niveau national à la question des changements climatiques. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, les Parties s'étaient attachées à donner une assise solide à l'action de longue haleine à mener pour atténuer les changements climatiques et leurs conséquences. Elles étaient en train de se doter d'institutions et de capacités techniques efficaces à l'échelon national, ainsi que d'un système international crédible pour le rassemblement et l'échange de données. Des objectifs avaient été fixés et on avait commencé à concevoir un système pour contrôler le respect des obligations. Les décisions étaient fondées sur les meilleures

¹ Le Secrétaire exécutif a donné lecture du message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au titre du point 1 e) de l'ordre du jour "Déclaration du Secrétaire exécutif".

données scientifiques disponibles, et sur les travaux du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat; l'accent était mis sur le rapport coût-efficacité, avec des mécanismes faisant appel aux ressources et à l'initiative des entreprises et de l'industrie, et les activités pouvaient être contrôlées par la société civile. Tout cela montrait que le régime international était en train de parvenir à maturité et les Parties à la Convention pouvaient être fières des résultats obtenus.

11. Il fallait cependant se garder de pavoiser. Les efforts déployés ne porteraient leurs fruits que s'ils étaient largement compris et soutenus. Le grand public attendait de Bonn un "message". Il voulait entendre les pays réaffirmer qu'ils étaient fermement résolus à faire diligence pour atteindre leurs objectifs en matière d'émissions. Il voulait aussi être sûr que la stratégie choisie était juste, générale, qu'elle tenait compte des préoccupations des pays vulnérables et qu'elle était mue par la nécessité de protéger le climat en tant que ressource mondiale. L'opinion publique souhaitait que les pays en développement, grâce au financement, à la technologie et au renforcement des capacités, acquièrent les moyens de développer leur économie dans le respect de l'environnement et de contribuer comme il se devait à la limitation des émissions globales. Enfin, elle voulait être sûre que le Mécanisme pour un développement propre, innovation constituant la pièce maîtresse du Protocole de Kyoto, serait prêt à fonctionner immédiatement après la sixième session de la Conférence des Parties et que le Protocole de Kyoto entrerait en vigueur au plus tard en 2002.

12. L'époque actuelle était marquée par une extraordinaire créativité technologique, de vieilles industries étant transformées ou remplacées par de nouvelles, et les secteurs clés de l'énergie et des transports ne demeureraient pas statiques au cours des décennies à venir. Compte tenu de la nécessité d'être plus compétitives et moins polluantes, des entreprises faisaient déjà œuvre de pionnier dans le domaine des écoprofits, la Convention et le Protocole allant dans le même sens. En conclusion, le Secrétaire général a déclaré que le Système des Nations Unies était prêt à participer au processus et, dans cet esprit de partenariat, a exprimé l'espoir que les délibérations de la Conférence seraient fructueuses.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. État de la Convention et du Protocole de Kyoto : ratification

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

13. Pour l'examen de cette question à sa 2ème séance plénière, le 25 octobre, la Conférence des Parties était saisie d'un document d'information sur l'état de la ratification de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto (FCCC/CP/1999/INF.2). À l'invitation du Président, la Conférence des Parties a pris note avec satisfaction du fait que, au 25 octobre 1999, 179 États et une organisation régionale d'intégration économique étaient Parties à la Convention. La Conférence des Parties a été informée que Sao Tomé-et-Principe avait également ratifié la Convention le 29 septembre et deviendrait ainsi Partie à cet instrument le 28 décembre 1999. Elle a pris note également de ce qu'au 25 octobre 1999, 15 Parties avaient ratifié le Protocole de Kyoto ou y avaient adhéré. Le Président a remercié celles-ci d'avoir ouvert la voie et a instamment invité les autres Parties à suivre leur exemple afin de créer une dynamique politique à l'appui du Protocole.

B. Adoption du règlement intérieur
(Point 2 b) de l'ordre du jour)

14. À la 1ère séance plénière, le 25 octobre, le Président a informé la Conférence des Parties qu'ayant reçu un rapport de la Présidente de la Conférence à sa quatrième session sur les consultations qu'elle avait tenues au sujet du projet de règlement intérieur, il avait l'intention d'engager de nouvelles consultations en vue de parvenir à un consensus sur les questions restées en suspens. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé que, dans l'intervalle, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait de s'appliquer, à l'exception du projet d'article 42, comme aux sessions précédentes.

15. À la 9ème séance plénière, le 4 novembre, le Président a informé la Conférence des Parties qu'il n'y avait toujours pas d'accord sur le projet de règlement intérieur. À la même séance, la Conférence des Parties, sur proposition du Président, a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa sixième session et a prié le Président de procéder à de nouvelles consultations.

C. Adoption de l'ordre du jour
(Point 2 c) de l'ordre du jour)

16. Pour l'examen de cette question à sa 1ère séance plénière, le 25 octobre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du Secrétaire exécutif dans laquelle figuraient l'ordre du jour provisoire et les annotations correspondantes (FCCC/CP/1999/1 et Add.1). Compte tenu des consultations qu'il avait tenues avec les membres du Bureau, le Président a proposé qu'en ce qui concerne l'alinéa b) du point 7, "Programme de travail sur les mécanismes (décision 7/CP.4)", il soit entendu que le programme de travail sur les mécanismes prévus dans le Protocole de Kyoto serait examiné en bloc. La Conférence se pencherait donc sur les aspects sur lesquels la Conférence des Parties devait se prononcer ainsi que ceux sur lesquels la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto devait prendre position à sa première session. Il a proposé en outre d'inscrire sous le point 7 de l'ordre du jour un nouvel alinéa f) intitulé "Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto" puisque, à sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto était également appelée à intervenir au titre du paragraphe 14 de l'article 3. Pour des raisons pratiques, cet alinéa serait examiné avec l'alinéa f) du point 4, "Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention".

17. À la même séance, le Président a rappelé que le point 5 de l'ordre du jour provisoire, "Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats", avait été inscrit conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur qui était appliqué, lequel disposait que "tout point de l'ordre du jour d'une session ordinaire dont l'examen n'est pas terminé au cours de cette session est automatiquement inscrit à l'ordre du jour de la session ordinaire suivante, sauf décision contraire de la Conférence des Parties". Il a informé la Conférence des Parties que le Groupe des 77 et de la Chine avait proposé de modifier le libellé de ce point comme suit : "Examen visant à déterminer si les alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention sont bien appliqués". Aucun accord ne s'étant encore dégagé sur cette proposition, il entendait engager de nouvelles consultations en vue de parvenir à un consensus. Il a par conséquent proposé de laisser ce point en suspens en attendant l'issue de ses consultations. La Conférence des Parties a donc adopté

l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/CP/1999/1, avec l'adjonction du nouvel alinéa f) au point 7 proposé par le Président et à l'exception du point 5, laissé en suspens.

18. À la 10ème séance plénière, le 5 novembre, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire le point 5, tel qu'il était formulé dans l'ordre du jour provisoire, à l'ordre du jour de la cinquième session et de conclure qu'il avait été impossible de parvenir à une conclusion ou à une décision à son sujet à la session en cours. Par conséquent, l'article 16 et l'alinéa c) de l'article 10 du projet de règlement intérieur, qui était appliqué, continueraient de s'appliquer à ce point et celui-ci serait inscrit à l'ordre du jour provisoire de la sixième session. La modification que le Groupe des 77 et la Chine avaient proposé d'apporter au libellé de ce point serait consignée dans son intégralité dans une note de bas de page de l'ordre du jour provisoire.

19. Après l'adoption de cette décision, le représentant des Îles Marshall, parlant au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), s'est dit déçu de constater que la décision adoptée ne réglait rien sur le fond. Les alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 traitaient de questions essentielles et leurs dispositions étaient indispensables à l'équilibre de la Convention. L'impasse dans laquelle on se trouvait sur le plan de la procédure ne déchargeait pas les Parties visées à l'annexe 1 de leurs obligations et ne dispensait pas non plus la Conférence des Parties de procéder à l'examen comme elle y était tenue par la Convention. En ce qui concerne l'évolution des émissions sur la longue période, l'AOSIS regrettait que les Parties n'aient pas suffisamment progressé pour se rapprocher de l'objectif de la Convention. Si l'on tardait plus longtemps à agir, cela rendrait encore plus ténues les chances de survie des pays membres de l'AOSIS. La question allait maintenant se retrouver automatiquement à l'ordre du jour de la sixième session de la Conférence des Parties et l'AOSIS serait prête à l'examiner alors sur la base des annotations à l'ordre du jour provisoire de la cinquième session.

20. La représentante de la Finlande, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, a indiqué que la Communauté européenne tiendrait ses engagements au titre des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention, mais qu'elle reconnaissait que nombre des Parties visées à l'annexe I ne pourraient pas faire de même et que les engagements énoncés aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 étaient insuffisants pour atteindre l'objectif de la Convention. Le mécanisme prévu à l'alinéa d) du paragraphe 2 de l'article 4 permettait à la Conférence des Parties de mesurer l'écart entre les engagements contractés et l'objectif ultime de la Convention et de prendre les mesures voulues pour le combler. Cela dit, la question de l'application relevait du paragraphe 2 de l'article 7 et ne saurait être abordée dans le cadre de l'examen envisagé à l'alinéa d) du paragraphe 2 de l'article 4. La question de savoir si les Parties tenaient leurs engagements et la question de savoir si les engagements eux-mêmes étaient adéquats devaient rester dissociées. La représentante de la Finlande a déclaré en conclusion que le troisième rapport d'évaluation du GIEC fournirait des indications précieuses pour déterminer ce qui serait nécessaire à plus long terme et que l'on s'appuierait donc sur ce document pour procéder, à la septième session de la Conférence des Parties, au troisième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 visant à déterminer s'ils sont adéquats.

21. Le représentant du Japon a déclaré que tout en acceptant la conclusion concernant uniquement la procédure à laquelle la Conférence des Parties était parvenue à la session en cours, son pays espérait qu'à la session suivante il n'y aurait pas de débat de procédure et que l'on pourrait se concentrer sur les questions de fond.

22. L'ordre du jour adopté est donc le suivant :

1. Ouverture de la session :
 - a) Déclaration de la Présidente de la Conférence à sa quatrième session;
 - b) Élection du Président de la Conférence à sa cinquième session;
 - c) Déclaration du Président;
 - d) Discours de bienvenue;
 - e) Déclaration du Secrétaire exécutif.
2. Questions d'organisation :
 - a) État de la Convention et du Protocole de Kyoto : ratification;
 - b) Adoption du règlement intérieur;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
 - g) Date et lieu de la sixième session de la Conférence des Parties;
 - h) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2003;
 - i) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre;
4. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention :
 - a) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - b) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - c) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence;

- d) Renforcement des capacités;
 - e) Mise au point et transfert de technologies (décision 4/CP.4);
 - f) Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto);
 - g) Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (décision 6/CP.4);
 - h) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires à leur onzième session.
5. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats.
6. Propositions d'amendement des listes figurant aux annexes I et II de la Convention :
- a) Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention : Propositions visant à supprimer le nom de la Turquie dans les listes figurant aux annexes I et II;
 - b) Proposition d'amendement du Kazakhstan visant à ajouter le nom de ce pays dans la liste figurant à l'annexe I.
7. Préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (décision 8/CP.4) :
- a) Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie;
 - b) Programme de travail sur les mécanismes (décision 7/CP.4);
 - c) Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto;
 - d) Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement (décision 16/CP.4);
 - e) Systèmes nationaux, ajustements et lignes directrices prévus aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto.
 - f) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
8. Questions administratives et financières :
- a) Budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001;

- b) Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999;
 - c) Arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention;
 - d) Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies;
 - e) Application de l'accord de siège.
9. Réunion de haut niveau rassemblant les ministres et autres chefs de délégation :
- a) Ouverture de la réunion de haut niveau;
 - b) Déclarations de politique générale;
 - c) Échange de vues entre les participants.
10. Autres déclarations :
- a) Déclarations des États observateurs;
 - b) Déclarations des organisations intergouvernementales;
 - c) Déclarations des organisations non gouvernementales.
11. Questions diverses.
12. Conclusion des travaux de la session :
- a) Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa cinquième session;
 - b) Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président
(Point 2 d) de l'ordre du jour)

23. À la 1^{ère} séance plénière, le 25 octobre, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a élu par acclamation sept Vice-Présidents et le Rapporteur de la Conférence, le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et le Président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre. Le Bureau de la Conférence était donc composé comme suit :

Président

M. Jan Szyszko (Pologne)

Vice-Présidents

M. Mohammad Salem Al-Sabban (Arabie saoudite)

M. Liu Zhenmin (Chine)

M. Papa Cham (Gambie)

M. Philip Gwage (Ouganda)

M. Yvo de Boer (Pays-Bas)

M. Tuiloma Neroni Slade (Samoa)

M. Olexander Bielov (Ukraine)

Rapporteur

M. Antonio José Vallim Guerreiro (Brésil)

Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

M. Harald Dovland (Norvège)

Président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

M. John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs
(Point 2 e) de l'ordre du jour)

24. Pour l'examen de cette question à sa 2ème séance plénière, le 25 octobre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/1999/4 et Add.1), dans laquelle figurait la liste des deux organisations intergouvernementales et des 36 organisations non gouvernementales qui avaient demandé à être admises en qualité d'observateurs. Sur recommandation du Bureau de la Conférence, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence des Parties a décidé que ces organisations seraient admises en qualité d'observateurs.

F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session
des organes subsidiaires
(Point 2 f) de l'ordre du jour)

25. En présentant cette question à la 2ème séance plénière, le 25 octobre, le Président a attiré l'attention de la Conférence des Parties sur les annotations correspondantes figurant dans le document FCCC/CP/1999/1/Add.1 et sur le programme provisoire des séances reproduit dans le document FCCC/CP/1999/1. Il a déclaré que les travaux de la session se dérouleraient pour l'essentiel au sein des organes subsidiaires, lesquels seraient chargés de rédiger des projets de décisions et de conclusions qui seraient ensuite soumis à la Conférence des Parties pour adoption. Les organes subsidiaires devraient normalement achever leurs travaux au plus tard le mercredi 3 novembre, après quoi leurs présidents respectifs feraient rapport à la plénière sur les résultats obtenus et toutes questions laissées en suspens. Si un point quelconque de l'ordre du jour devait nécessiter un complément d'examen, la Conférence des Parties pourrait décider de

prier le Président ou un autre membre du Bureau d'engager des consultations. Celles-ci devraient prendre fin au plus tard le jeudi 4 novembre dans la soirée afin de permettre à la Conférence de clore ses travaux de façon méthodique par l'adoption de décisions dans l'après-midi du vendredi 5 novembre. La réunion de haut niveau qui rassemblerait les ministres et autres chefs de délégation, se tiendrait du mardi 2 novembre dans l'après-midi au jeudi 4 novembre dans la matinée.

26. Le Président a informé la Conférence des Parties que des dispositions avaient été prises pour l'organisation simultanée de deux séances, avec interprétation dans toutes les langues officielles, chaque matin et chaque après-midi, y compris le samedi 30 octobre. Il était également prévu de tenir le soir des séances officielles ou informelles.

27. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration à ce sujet.

28. À sa 3ème séance plénière, le 27 octobre, la Conférence des Parties, sur proposition du Président, a décidé de limiter à trois à quatre minutes le temps de parole accordé aux ministres et aux autres chefs de délégation pour les déclarations de politique générale qu'ils prononceraient lors de la réunion de haut niveau.

G. Date et lieu de la sixième session de la Conférence des Parties
(Point 2 g) de l'ordre du jour)

29. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties, suite à la recommandation faite par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa onzième session, a adopté la décision 2/CP.5 intitulée "date et lieu de la sixième session de la Conférence des Parties". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

30. Après l'adoption de cette décision, le représentant des Pays-Bas a fait une déclaration, signalant que son Gouvernement se réjouissait à la perspective d'accueillir la sixième session de la Conférence des Parties et tous les participants à La Haye.

H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention
au cours de la période 2000-2003
(Point 2 h) de l'ordre du jour)

31. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties, suite à la recommandation faite par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa onzième session, a adopté le calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2003. Le calendrier est le suivant :

- Première série de sessions en 2000 : du 12 au 16 juin, précédée par une semaine de réunions informelles, y compris des ateliers;
- Deuxième série de sessions en 2000 : du 11 au 15 septembre, précédée par une semaine de réunions informelles, y compris des ateliers;
- Troisième série de sessions en 2000 : du 13 au 24 novembre;
- Première série de sessions en 2001 : du 21 mai au 1er juin;

- Deuxième série de sessions en 2001 : du 29 octobre au 9 novembre;
- Première série de sessions en 2002 : du 3 au 14 juin;
- Deuxième série de sessions en 2002 : du 28 octobre au 8 novembre;
- Première série de sessions en 2003 : du 2 au 13 juin;
- Deuxième série de sessions en 2003 : du 1er au 12 décembre.

32. Au moment de l'adoption du calendrier des réunions ci-dessus, le Secrétaire exécutif a signalé que dans un certain nombre de décisions que les organes subsidiaires avaient recommandées pour adoption à la Conférence des Parties, il était fait mention des sessions futures de ces organes. Ces décisions avaient été rédigées avant que les Parties ne conviennent de prévoir davantage de séries de sessions en 2000. Le secrétariat devrait donc analyser avec soin les décisions et soumettre, au besoin, des propositions au Bureau à propos de la numérotation des sessions. En outre, compte tenu du calendrier des réunions qui venait d'être adopté, le secrétariat consulterait le Bureau de la Conférence au sujet de l'organisation des séries de sessions ainsi que d'ateliers et de réunions de consultation informelles en 2000. En réponse à une question posée par le représentant d'une Partie, le Secrétaire exécutif a confirmé que des dispositions seraient prises pour tenir compte des demandes concernant l'organisation d'ateliers et de réunions de consultation dans le cadre du calendrier des réunions.

I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (Point 2 i) de l'ordre du jour)

33. À sa 10^{ème} séance plénière, le 5 novembre, la Conférence des Parties a pris note du rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants des Parties à la cinquième session de la Conférence des Parties (FCCC/CP/1999/5), tel qu'il avait été modifié oralement par le Secrétaire exécutif. Sur proposition du Président, la Conférence a accepté les pouvoirs des représentants des Parties participant à la session, étant entendu que les pouvoirs en bonne et due forme des représentants mentionnés au paragraphe 7 du rapport, tel qu'il avait été modifié oralement par le Secrétaire exécutif, seraient communiqués au secrétariat dans les meilleurs délais.

J. Participation²

34. La cinquième session de la Conférence des Parties et les sessions des organes subsidiaires qui se sont tenues parallèlement ont réuni des représentants des 165 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent :

Afrique du Sud	Arabie saoudite	Azerbaïdjan
Albanie	Argentine	Bahamas
Algérie	Arménie	Bangladesh
Allemagne	Australie	Barbade
Antigua-et-Barbuda	Autriche	Belgique

² Pour la liste complète des participants, voir le document FCCC/CP/1999/INF.3 et Corr.1 et 2.

Bénin	Îles Salomon	Pays-Bas
Bhoutan	Inde	Pérou
Bolivie	Indonésie	Philippines
Botswana	Iran (République islamique d')	Pologne
Brésil	Irlande	Portugal
Bulgarie	Islande	Qatar
Burkina Faso	Israël	République arabe syrienne
Burundi	Italie	République centrafricaine
Cambodge	Jamahiriya arabe libyenne	République de Corée
Canada	Jamaïque	République démocratique du Congo
Chili	Japon	République démocratique populaire lao
Chine	Jordanie	République de Moldova
Chypre	Kazakhstan	République dominicaine
Colombie	Kenya	République tchèque
Communauté européenne	Kiribati	République-Unie de Tanzanie
Comores	Koweït	Roumanie
Congo	Lesotho	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Costa Rica	Lettonie	Rwanda
Côte d'Ivoire	Liban	Sainte-Lucie
Croatie	Liechtenstein	Samoa
Cuba	Lituanie	Sénégal
Danemark	Luxembourg	Seychelles
Djibouti	Malaisie	Sierra Leone
Dominique	Malawi	Singapour
Égypte	Maldives	Slovaquie
El Salvador	Mali	Slovénie
Émirats arabes unis	Malte	Soudan
Équateur	Maroc	Sri Lanka
Érythrée	Maurice	Suède
Espagne	Mauritanie	Suisse
Estonie	Mexique	Suriname
États-Unis d'Amérique	Micronésie (États fédérés de)	Swaziland
Éthiopie	Monaco	Tchad
Ex-République yougoslave de Macédoine	Mongolie	Thaïlande
Fédération de Russie	Mozambique	Togo
Fidji	Myanmar	Tonga
Finlande	Nauru	Trinité-et-Tobago
France	Népal	Tunisie
Gambie	Nicaragua	Turkménistan
Géorgie	Niger	Tuvalu
Ghana	Nigeria	Ukraine
Grèce	Nioué	Uruguay
Guatemala	Norvège	Vanuatu
Guinée	Nouvelle-Zélande	Venezuela
Guinée-Bissau	Oman	Viet Nam
Guyana	Ouganda	Yémen
Haïti	Ouzbékistan	Zambie
Honduras	Pakistan	Zimbabwe
Hongrie	Panama	
Îles Cook	Papouasie-Nouvelle-Guinée	
Îles Marshall	Paraguay	

35. Ont également assisté à la session des observateurs des trois États non parties à la Convention ci-après : Palaos, Saint-Siège et Turquie.

36. Les bureaux de l'ONU et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Programme des Nations Unies pour le développement

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Programme des Volontaires des Nations Unies

Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et son Protocole de Montréal

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Convention sur la diversité biologique.

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Université des Nations Unies

37. Les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Organisation de l'aviation civile internationale

Organisation mondiale de la santé

Banque mondiale

Société financière internationale

Fonds pour l'environnement mondial

Organisation météorologique mondiale

Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat

Organisation maritime internationale

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Agence internationale de l'énergie atomique

Organisation mondiale du commerce

38. Pour la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont assisté à la cinquième session de la Conférence des Parties, voir l'annexe II.

K. Documentation

39. On trouvera à l'annexe III la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa cinquième session.

III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

40. À sa 2ème séance plénière, le 25 octobre, la Conférence des Parties a pris note du rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa dixième session (FCCC/SBSTA/1999/6) et a exprimé sa gratitude au Président sortant, M. Chow Kok Kee (Malaisie).

41. À la 9ème séance plénière, le 4 novembre, le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a rendu compte à la Conférence des Parties des travaux de la onzième session de cet organe. À cette session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique avait adopté des conclusions sur tous les points inscrits à son ordre du jour et avait recommandé six projets de décision pour adoption à la Conférence des Parties (FCCC/CP/1999/L.4, L.5, L.6, L.16, L.17 et L.18). Il avait recommandé également, conjointement avec l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, sept autres projets de décision (FCCC/CP/1999/L.3, L.13, L.15, L.19, L.20, L.21 et L.22), qui venaient s'ajouter au projet de décision recommandé conjointement par les organes subsidiaires à leur dixième session (FCCC/CP/1999/L.2). (Pour la suite donnée par la Conférence des Parties aux projets de décision susmentionnés et à quelques-unes des conclusions adoptées par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, voir les sections IV et V.)

42. À la même séance, après avoir entendu les déclarations des représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, la Conférence des Parties a pris note du rapport oral du Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de la onzième session de cet organe et du fait que celui-ci avait adopté des conclusions sur tous les points. La Conférence a remercié le Président de l'Organe

subsidaire de conseil scientifique et technologique de sa précieuse contribution aux travaux de la session³.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
(Point 3 b) de l'ordre du jour)

43. À sa 2ème séance plénière, le 25 octobre, la Conférence des Parties a pris note du rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les travaux de sa dixième session (FCCC/SBI/1999/8) et a exprimé sa gratitude à l'ancien Président de cet organe, M. Bakary Kanté (Sénégal), et à son Vice-Président, M. Mohammad Reza Salamat (République islamique d'Iran), qui avait pris le relais de M. Kanté lorsque celui-ci s'était retiré.

44. À la 9ème séance plénière, le 4 novembre, le Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a rendu compte à la Conférence des Parties des travaux de la onzième session de cet organe. À cette session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre avait adopté des conclusions sur tous les points inscrits à son ordre du jour et avait recommandé six projets de décision pour adoption à la Conférence des Parties (FCCC/CP/1999/L.7, L.8, L.9, L.10, L.10/Add.1/Rev.1 et L.11). Il avait recommandé également, conjointement avec l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, sept autres projets de décision (FCCC/CP/1999/L.3, L.13, L.15, L.19, L.20, L.21 et L.22) qui venaient s'ajouter au projet de décision recommandé conjointement par les organes subsidiaires à leur dixième session (FCCC/CP/1999/L.2). Il avait recommandé en outre un calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2003 (FCCC/CP/1999/L.12). (Pour la suite donnée par la Conférence des Parties aux projets de décision susmentionnés, à la recommandation concernant le calendrier des réunions et à quelques-unes des conclusions adoptées par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, voir les sections II, IV, VI et VIII.)

45. À la même séance, après avoir entendu les déclarations des représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, la Conférence des Parties a pris note du rapport oral du Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les travaux de la onzième session de cet organe et du fait que celui-ci avait adopté des conclusions sur tous les points. La Conférence a remercié le Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de sa précieuse contribution aux travaux de la session⁴.

**IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION
DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION**
(Point 4 de l'ordre du jour)

46. À la 8ème séance plénière, le 4 novembre, au titre de ce point et du point 7 de l'ordre du jour, "Préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (décision 8/CP.4)", le Président a présenté le projet de décision qu'il avait soumis sur la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires (FCCC/CP/1999/L.14).

³ Pour le texte intégral du rapport du SBSTA sur les travaux de sa onzième session, voir le document FCCC/SBSTA/1999/14.

⁴ Pour le texte intégral du rapport du SBI sur les travaux de sa onzième session, voir le document FCCC/SBI/1999/14.

47. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 1/CP.5 intitulée "Mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires", dont le texte est reproduit à la section I de la deuxième partie du présent rapport. Après l'adoption de cette décision, le Secrétaire exécutif a déclaré qu'il donnerait suite au paragraphe 5 de ce texte en tenant compte de la décision que la Conférence devait adopter au sujet du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 et des priorités qui y seraient définies. Le Secrétaire exécutif a indiqué que, dans la décision relative au budget, il était fait expressément mention des ressources supplémentaires nécessaires afin d'appuyer les négociations plus intensives qui devraient être menées en 2000 et que, si la Conférence avait trouvé comment réunir une partie de ces ressources, le reste devrait être fourni sous forme de contributions supplémentaires.

48. Le représentant de l'Arabie saoudite a déclaré que sa délégation ne pouvait accepter la décision 1/CP.5 que s'il était bien entendu que le processus de négociation se poursuivrait dans le cadre des organes subsidiaires. Toute ingérence extérieure dans les structures existantes risquait de compromettre gravement la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires.

A. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
(Point 4 a) de l'ordre du jour)

49. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties, suite aux recommandations faites conjointement par les organes subsidiaires à leurs dixième et onzième sessions, a adopté la décision 3/CP.5 intitulée "Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie : directives FCCC pour la notification des inventaires annuels" et la décision 4/CP.5 intitulée "Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie : directives FCCC pour l'établissement des communications nationales". À la même séance, la Conférence des Parties, suite à la recommandation faite par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa onzième session, a adopté la décision 6/CP.5 intitulée "Directives pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention". Pour le texte de ces décisions, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

B. Communications nationales des Parties non visées
à l'annexe I de la Convention
(Point 4 b) de l'ordre du jour)

50. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties, suite aux recommandations faites par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa onzième session, a adopté la décision 7/CP.5 intitulée "Première compilation-synthèse des communications initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention" et la décision 8/CP.5 intitulée "Autres questions relatives aux communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention". Pour le texte de ces décisions, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

C. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence
(Point 4 c) de l'ordre du jour)

51. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties a pris note avec satisfaction du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FCCC/CP/1999/3) et a fait sienne la conclusion

que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre avait adoptée à sa onzième session et dans laquelle il recommandait que le Fonds pour l'environnement mondial continue de se conformer aux décisions antérieures de la Conférence des Parties et aux directives que celle-ci lui avait données précédemment (FCCC/SBI/1999/14, section X.A).

D. Renforcement des capacités

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

52. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties, suite aux recommandations faites conjointement par les organes subsidiaires à leur onzième session, a adopté la décision 10/CP.5 intitulée "Renforcement des capacités dans les pays en développement" et la décision 11/CP.5 intitulée "Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique". Pour le texte de ces décisions, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

E. Mise au point et transfert de technologies (décision 4/CP.4)

(Point 4 e) de l'ordre du jour)

53. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties, suite à la recommandation faite par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à sa onzième session, a adopté la décision 9/CP.5 intitulée "Mise au point et transfert de technologies : état du processus consultatif". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

F. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)

(Point 4 f) de l'ordre du jour)

54. Cette question a été examinée en même temps que celle visée à l'alinéa f) du point 7, "Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto". À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties, suite à la recommandation faite conjointement par les organes subsidiaires à leur onzième session, a adopté la décision 12/CP.5 intitulée "Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention et questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

G. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (décision 6/CP.4)

(Point 4 g) de l'ordre du jour)

55. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties, suite à la recommandation faite conjointement par les organes subsidiaires à leur onzième session, a adopté la décision 13/CP.5 intitulée "Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

H. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires à leur onzième session
(Point 4 h) de l'ordre du jour)

56. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties, suite aux recommandations faites par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à sa onzième session, a adopté quatre décisions au titre de l'alinéa h) du point 4 : la décision 5/CP.5 intitulée "Recherche et observation systématique", la décision 17/CP.5 intitulée "Relations entre les efforts faits pour protéger la couche d'ozone stratosphérique et les efforts faits pour préserver le système climatique mondial", la décision 18/CP.5 intitulée "Émissions déterminées d'après les ventes de combustible aux navires et aéronefs effectuant des transports internationaux" et la décision 19/CP.5 intitulée "Coopération avec le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat". Pour le texte de ces décisions, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

57. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a pris note des conclusions que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique avait adoptées à sa onzième session sur la question des aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil et dans lesquelles il indiquait qu'une version révisée de la proposition du Brésil était désormais disponible et recommandait de poursuivre les travaux sur la question notamment en demandant à des experts choisis sur le fichier d'examiner la proposition (FCCC/SBSTA/1999/14, section IX, E).

**V. DEUXIÈME EXAMEN DES ALINÉAS a) ET b) DU PARAGRAPHE 2
DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION VISANT À DÉTERMINER
S'ILS SONT ADÉQUATS**
(Point 5 de l'ordre du jour)

58. À sa 10ème séance, le 5 novembre, la Conférence des Parties a conclu qu'il avait été impossible de parvenir à une conclusion ou une décision sur ce point à la session en cours. (Voir les paragraphes 17 à 21).

**VI. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES LISTES FIGURANT
AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION**
(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 : propositions visant à supprimer le nom de la Turquie dans les listes figurant aux annexes I et II
(Point 6 a) de l'ordre du jour)

59. Pour l'examen de cette question, la Conférence des Parties était saisie du document FCCC/CP/1997/MISC.3, renfermant une communication de la Turquie, et du document FCCC/SBI/1997/15, contenant des propositions du Pakistan et de l'Azerbaïdjan tendant à supprimer le nom de la Turquie dans les listes figurant aux annexes I et II de la Convention. Présentant l'examen de cette question à la troisième séance plénière, le 27 octobre, le Secrétaire adjoint de la Conférence a déclaré que, dans sa décision 15/CP.4, la Conférence des Parties, rappelant les débats qui avaient eu lieu à propos de la demande formulée à sa troisième session par le Pakistan et l'Azerbaïdjan pour que le nom de la Turquie soit supprimé dans les listes

figurant aux annexes I et II de la Convention, avait pris note des nouvelles informations communiquées par la Turquie et avait décidé de poursuivre l'examen de la question au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 à sa cinquième session. Le Président a informé la Conférence des Parties que la Présidente de la Conférence à sa quatrième session avait tenu des consultations informelles avec plusieurs délégations en vue de trouver une solution, mais qu'il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus. Le Président a informé aussi la Conférence des Parties que l'Azerbaïdjan avait indiqué qu'il souhaitait maintenir sa proposition. À l'invitation du Président, une déclaration a été faite par le représentant du Pakistan qui a réitéré sa proposition et une déclaration a été faite par l'observateur de la Turquie. Des déclarations ont été faites également par les représentants de quatre Parties.

60. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence des Parties est convenue que le Président engagerait des consultations informelles en vue d'achever l'examen de cette question avant la fin de la session.

61. À la 10ème séance plénière, le 5 novembre, le Président a rendu compte des résultats de ses consultations, indiquant qu'il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus sur l'amendement proposé. La Conférence des Parties a alors adopté, sur proposition du Président, les conclusions figurant ci-après aux paragraphes 62 et 63.

62. La Conférence des Parties a pris note des efforts faits par la Turquie pour œuvrer à la réalisation de l'objectif de la Convention alors même qu'elle n'était pas Partie à cet instrument. Les efforts entrepris par ce pays pour mettre en œuvre des politiques et des mesures susceptibles d'aboutir à une limitation significative des émissions de gaz à effet de serre par rapport à ce qui se passerait si on laissait les choses suivre leur cours étaient particulièrement encourageants.

63. Sensible aux efforts consentis par la Turquie, la Conférence des Parties a prié le Président de rechercher plus activement une solution satisfaisante et a décidé de revenir sur la question à sa sixième session au titre d'un point intitulé "Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention". La Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de la sixième session.

B. Proposition d'amendement du Kazakhstan visant à ajouter le nom
de ce pays dans la liste figurant à l'annexe I
(Point 6 b) de l'ordre du jour)

64. Pour l'examen de cette question, la Conférence des Parties était saisie d'une note du secrétariat intitulée "Amendement à l'annexe I de la Convention : proposition de la République du Kazakhstan visant à modifier l'annexe I de la Convention" (FCCC/CP/1999/2). Présentant cette question à la 3ème séance plénière, le 27 octobre, le Secrétaire adjoint de la Conférence a informé la Conférence des Parties que, le 24 avril 1999, le Kazakhstan avait soumis une proposition d'amendement visant à ajouter son nom dans la liste figurant à l'annexe I. Conformément au paragraphe 2 de l'article 15 et à l'article 16 de la Convention, le Secrétaire exécutif avait, le 3 mai 1999, transmis cette proposition aux Parties et aux signataires en anglais, langue dans laquelle elle avait été soumise. Le texte de la proposition avait ensuite été distribué dans toutes les langues officielles de l'ONU. Sur l'invitation du Président, le représentant du Kazakhstan a présenté l'amendement proposé. Des déclarations ont été faites par les

représentants de 20 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

65. À la même séance, la Conférence des Parties, sur proposition du Président, a chargé celui-ci de procéder à des consultations informelles en vue d'achever l'examen de cette question avant la fin de la session.

66. À la 10ème séance plénière, le 5 novembre, le Président a rendu compte des résultats de ses consultations, signalant qu'il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus sur l'amendement proposé. La Conférence des Parties a alors adopté, sur proposition du Président, les conclusions figurant ci-après aux paragraphes 67 à 69.

67. La Conférence des Parties a indiqué que toute Partie pouvait proposer des amendements à la Convention et à ses annexes conformément aux articles 15 et 16 de la Convention. Elle a indiqué également que, conformément à ces articles, toute Partie non visée à l'annexe I de la Convention avait le droit de demander à être citée dans cette annexe. La Conférence des Parties a pris note du fait que le Kazakhstan maintenait sa proposition d'amendement visant à ajouter son nom dans la liste figurant à l'annexe I et s'est dit prête à engager de nouvelles consultations pour pouvoir plus facilement se prononcer sur cette proposition à sa sixième session.

68. De nombreuses Parties se sont félicitées du désir exprimé par le Kazakhstan de contribuer plus largement à la réalisation de l'objectif ultime de la Convention et des mesures que ce pays avait déjà prises au plan interne et dont il avait fait état dans la communication nationale initiale qu'il avait présentée en tant que Partie non visée à l'annexe I. Elles se sont engagées à continuer d'appuyer ces efforts. On a rappelé la décision 4/CP.3 en vertu de laquelle les noms d'un certain nombre de Parties avaient été ajoutés à la liste figurant à l'annexe I, comme prévu à l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention. Au lieu de modifier l'annexe I, quelques Parties ont suggéré, comme solution de remplacement, d'appliquer les dispositions de l'alinéa g) du paragraphe 2 de l'article 4. D'autres ont souhaité que le Kazakhstan fournisse un complément d'information à l'appui de sa proposition.

69. La Conférence des Parties a décidé d'examiner l'amendement proposé par le Kazakhstan à sa sixième session en vue de se prononcer à son sujet.

70. Au moment de l'adoption de cette décision, le représentant de l'Arabie saoudite a déclaré qu'il aurait préféré que cette question soit renvoyée à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre pour examen à sa douzième session.

**VII. PRÉPARATIFS EN VUE DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE
DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE
DE KYOTO (DÉCISION 8/CP.4)**
(Point 7 de l'ordre du jour)

71. À la 8ème séance plénière, le 4 novembre, au titre de ce point et du point 4 de l'ordre du jour, "Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention", la Conférence des Parties, sur proposition du Président, a adopté la décision 1/CP.5 intitulée "Mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires" dont le texte est reproduit à la section I de la deuxième partie du présent rapport. (Voir également les paragraphes 46 à 48).

A. Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement
d'affectation des terres et à la foresterie
(Point 7 a) de l'ordre du jour)

72. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties, suite à la recommandation faite par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à sa onzième session, a adopté la décision 16/CP.5 intitulée "Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

B. Programme de travail sur les mécanismes (décision 7/CP.4)
(Point 7 b) de l'ordre du jour)

73. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties, suite à la recommandation faite conjointement par les organes subsidiaires à leur onzième session, a adopté la décision 14/CP.5 intitulée "Mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

C. Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto
(Point 7 c) de l'ordre du jour)

74. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties a pris note du rapport du Groupe de travail commun sur le respect des dispositions (FCCC/SBI/1999/14, annexe I) et, suite à la recommandation faite conjointement par les organes subsidiaires à leur onzième session, a adopté la décision 15/CP.5 intitulée "Travaux futurs du Groupe de travail commun sur le respect des dispositions". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

D. Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement
(décision 16/CP.4)
(Point 7 d) de l'ordre du jour)

75. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties a fait siennes les conclusions que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique avait adoptées sur la question à sa onzième session et dans lesquelles il avait décidé d'examiner cette question plus avant à sa treizième session en vue de recommander une décision pour adoption à la Conférence des Parties à sa sixième session (FCCC/SBSTA/1999/14, section IX, D).

E. Systèmes nationaux, ajustements et lignes directrices prévus
aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto
(Point 7 e) de l'ordre du jour)

76. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties a fait siennes les conclusions que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique avait adoptées sur la question à sa onzième session (FCCC/SBSTA/1999/14, section IX, B), et a prié celui-ci d'achever ses travaux sur les lignes directrices prévus aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto dans les délais fixés dans la décision 8/CP.4.

F. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
(Point 7 f) de l'ordre du jour)

77. Cette question a été examinée conjointement avec celle visée à l'alinéa f) du point 4, "Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto). Pour la décision prise par la Conférence des Parties au sujet de cette question à sa 9ème séance le 4 novembre, voir le paragraphe 54.

VIII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES
(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001
(Point 8 a) de l'ordre du jour)

78. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties, comme suite à la recommandation faite par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa onzième session, a adopté la décision 20/CP.5 intitulée "Budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

B. Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999 et arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention
(Point 8 b) et c) de l'ordre du jour)

79. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties, suite à la recommandation faite par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa onzième session, a adopté la décision 21/CP.5 intitulée "Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999 et arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

C. Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies
(Point 8 d) de l'ordre du jour)

80. Pour l'examen de cette question à sa 2ème séance plénière, le 25 octobre, la Conférence des Parties était saisie du rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les travaux de sa dixième session (FCCC/SBI/1999/8). Le Président a appelé l'attention sur un projet de décision, concernant les liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies, que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa dixième session avait recommandé pour adoption à la Conférence des Parties et dont le texte figurait à l'annexe I de ce rapport. Il a informé la Conférence des Parties que le Secrétaire exécutif souhaitait proposer apporter une légère modification de forme au projet de décision, dont le Secrétaire de la Conférence a donné lecture.

81. À la même séance, la Conférence des Parties a approuvé le texte du projet de décision recommandé par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tel qu'il avait été modifié oralement, et a adopté la décision 22/CP.5 intitulée "Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

82. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties a fait siennes les conclusions adoptées par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre au titre de l'alinéa d) du point 12 de son ordre du jour, qui figuraient dans le rapport de cet organe sur les travaux de sa onzième session (FCCC/SBI/1999/14, section XII, D) et dans lesquelles celui-ci avait décidé qu'il faudrait surseoir à l'examen de la question de la personnalité juridique du secrétariat de la Convention au plan international et aborder cette question en 2001 à l'occasion de l'examen des liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies qui devait être achevé au 31 décembre de cette année.

D. Application de l'accord de siège
(Point 8 e) de l'ordre du jour)

83. À sa 9ème séance, le 4 novembre, la Conférence des Parties a fait siennes les conclusions adoptées par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre au titre de l'alinéa e) du point 12 de son ordre du jour, qui figuraient dans le rapport de cet organe sur les travaux de sa onzième session (FCCC/SBI/1999/14, section XII, E).

**IX. RÉUNION DE HAUT NIVEAU RASSEMBLANT LES MINISTRES
ET AUTRES CHEFS DE DÉLÉGATION**
(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la réunion de haut niveau
(Point 9 a) de l'ordre du jour)

84. À la 5ème séance plénière, le 2 novembre, le Président, souhaitant la bienvenue aux ministres et autres chefs de délégation à l'occasion de l'ouverture de la réunion de haut niveau, a dit que la présence d'autant de ministres, non seulement de l'environnement mais également de l'énergie, de la planification du développement, de la science et de la technologie, et de l'économie, montrait clairement que le processus engagé pour faire face aux changements climatiques était en train de parvenir à maturité et que les gouvernements étaient acquis à l'idée d'un développement durable. La participation de nombreux ministres de pays en développement lui semblait particulièrement encourageante. Bon nombre de ces pays étaient parmi les plus exposés aux conséquences néfastes des changements climatiques. Ils disposaient néanmoins d'un important atout : leur économie pouvait évoluer en évitant de reproduire les erreurs commises dans le domaine de l'environnement du fait du type de développement pratiqué dans le passé.

85. Les signes de changements climatiques se multipliaient de par le monde. Le Protocole de Kyoto constituait un instrument extrêmement efficace pour enrayer l'accroissement constant des émissions de gaz à effet de serre, mais il était indispensable de lui donner effet et de le rendre opérationnel dans les meilleurs délais. À la session précédente, la Conférence des Parties avait adopté un programme de travail global, à savoir le Plan d'action de Buenos Aires et la session en cours à Bonn était considérée comme une étape importante dans le processus visant à parvenir à un accord sur les aspects essentiels de ce plan d'action.

86. Des progrès avaient déjà été faits à la session en cours, mais pour que la réunion de Bonn débouche sur des résultats significatifs, il fallait une volonté collective des ministres d'aller encore plus loin. Le rôle des ministres consistait à fournir des orientations politiques et, surtout, à donner une impulsion aux négociations pour les faire progresser de façon décisive. Estimant qu'il était essentiel de réaffirmer l'engagement pris de parvenir à un accord sur les questions en

suspens au plus tard à la sixième session de la Conférence, le Président a indiqué qu'il entendait proposer l'adoption d'une décision succincte à cet effet. Enfin, faisant écho aux paroles prononcées par le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne à l'occasion de l'ouverture de la Conférence, il a dit qu'il jugeait également essentiel que le Protocole de Kyoto entre en vigueur en 2002 au plus tard, soit 10 ans après la Conférence de Rio.

87. Le Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Klaus Topfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a rappelé qu'à l'ouverture de la session le Secrétaire général avait adressé aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales, à la société civile et au secteur privé un message clair, préconisant des initiatives, des engagements et des impulsions politiques afin de répondre aux espoirs et aux aspirations de la majorité de la population mondiale, qui avait récemment franchi le cap des 6 milliards. Il était scientifiquement prouvé que les changements climatiques, liés aux activités humaines, constituaient un défi extrêmement pressant, mettant en péril la survie de communautés humaines, d'espèces naturelles et d'écosystèmes dans le monde entier. Les régions les plus pauvres et les plus densément peuplées du globe étaient celles qui souffriraient le plus si les mesures à prendre pour en atténuer les effets étaient différées. Il était nécessaire de modifier les techniques et les comportements des hommes, d'adapter les modes de production et de consommation, et d'opter pour des styles de vie compatibles avec un développement durable. Les technologies propres à permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés pour lesquels des objectifs avaient été convenus dans le Protocole de Kyoto étaient disponibles, ou pouvaient être élaborées et mises en œuvre. Il ne fallait pas tarder davantage. Dans un premier temps, des projets pilotes pouvaient être entrepris de concert avec la société civile et le secteur privé dans des domaines tels que l'amélioration de l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le déboisement. Il fallait également renforcer la solidarité entre pays développés et pays en développement. Ces derniers devaient stimuler le développement pour vaincre la pauvreté, et il fallait leur donner la possibilité de s'y appliquer de manière durable.

88. Il était essentiel que la session en cours soit pour la Conférence des Parties l'occasion de faire vraiment montre de dynamisme politique et d'une adhésion sans faille à l'application de la Convention, en élaborant des systèmes efficaces de surveillance, de présentation de rapports et de contrôle du respect des dispositions et en faisant rapidement progresser le processus de ratification du Protocole de Kyoto, qui devait entrer en vigueur en 2002 au plus tard. Il lui fallait faire bien comprendre au monde entier que les membres de la famille planétaire se devaient, indépendamment des intérêts et des responsabilités de chacun, de conjuguer leurs efforts afin de lutter contre les changements climatiques, pour le bien de la planète et de léguer un monde meilleur aux générations futures.

89. Le Secrétaire exécutif a dit que l'événement politique que constituait l'arrivée des ministres était l'occasion de renforcer la confiance dans le succès des négociations relatives au Plan d'action de Buenos Aires. Il existait divers moyens permettant d'y parvenir. Premièrement, les principaux pays industrialisés pouvaient démontrer qu'ils étaient résolus à prendre rapidement des mesures au plan interne dans le cadre de leurs efforts visant à atteindre les objectifs de Kyoto, tandis que les pays en développement en voie d'industrialisation pouvaient démontrer qu'ils étaient conscients des avantages à attendre, sur le plan du développement, d'une économie ne portant pas atteinte au climat. Toutes les Parties devaient être sensibles à la dimension humaine de la vulnérabilité, tragiquement mise en évidence par le cyclone survenu récemment

en Inde. Deuxièmement, le dispositif novateur que constituait le Mécanisme pour un développement propre pouvait devenir la pierre angulaire d'un pacte Nord-Sud à la sixième session de la Conférence des Parties. Il fallait lui conférer un caractère suffisamment attrayant pour que le secteur privé investisse dans le développement durable. On devait adresser des signaux positifs aux milieux commerciaux et industriels et notamment leur confirmer que les Parties prendraient les dispositions voulues pour mettre rapidement en place le mécanisme en question. Troisièmement, la session en cours avait été l'occasion de prêter attention aux obstacles qui entravaient la présentation et l'examen des communications nationales émanant de pays en développement. Le Secrétaire exécutif s'est félicité de l'élaboration de décisions sur cette question et sur le renforcement des capacités et du fait que neuf Parties supplémentaires non visées à l'annexe I avaient soumis leur communication nationale initiale à la session en cours. Au total, 22 communications de ce type avaient été reçues. Quatrièmement, la crédibilité du régime issu du Protocole de Kyoto devait rester un sujet de préoccupation majeur : un régime dans lequel on compterait uniquement sur l'application de mesures ne se traduisant pas par une réduction effective des émissions et sur l'action des puits pour atteindre les objectifs de Kyoto aurait pour effet d'affaiblir l'engagement qui avait été pris de modifier l'évolution des émissions à plus long terme. Si les mécanismes prévus dans le Protocole et le respect des dispositions restaient des questions essentielles, la validité des inventaires nationaux des émissions et leur examen technique étaient des facteurs à ne pas négliger. Des progrès encourageants avaient été réalisés sur ces questions techniques à la session en cours. Enfin, un processus de négociation devait être limité dans le temps. Il fallait maintenir la pression pour obtenir des résultats à la sixième session de la Conférence des Parties, de façon que le Protocole de Kyoto puisse entrer en vigueur en 2002 au plus tard. En même temps, les Parties devraient penser déjà à la poursuite de ce processus au-delà de la sixième session, y compris à l'examen du Protocole à la deuxième session de la Conférence agissant comme réunion des Parties, à l'évaluation en 2005 des résultats obtenus et au passage à la deuxième période d'engagement puis aux périodes d'engagement suivantes, sans solution de continuité.

90. Les changements climatiques étaient l'un des éléments qui formaient la trame des relations internationales. Pour qu'il y ait des percées majeures dans les négociations menées à cet égard, il fallait impérativement que celles-ci s'inscrivent dans ce contexte stratégique global. Le Secrétaire exécutif a donc instamment invité les ministres à faire figurer la Convention et le Protocole au programme des négociations internationales de portée plus générale, afin de pouvoir aller de l'avant entre la cinquième et la sixième session de la Conférence des Parties et au-delà dans l'exécution de ce projet qui intéresse la planète tout entière.

B. Déclarations de politique générale
(Point 9 b) de l'ordre du jour)

91. À la 5ème séance plénière, le 2 novembre, des déclarations de politique générale ont été faites par 96 ministres et autres chefs de délégation⁶. Pour la liste des orateurs, voir l'annexe I.

⁶ Ces déclarations de politique générale peuvent être consultées sur le site Web de la Convention (<http://www.unfccc.de>) où elle sont classées par pays ainsi que sur le site Web sur lequel est affiché le Bulletin des négociations de la Terre (<http://www.iisd.ca/climate/cop5>) où elles sont classées par sujet. Il convient de noter que les opinions exprimées dans le Bulletin des négociations de la Terre ne reflètent pas nécessairement celles du secrétariat de la Convention.

C. Échange de vues entre les participants
(Point 9 c) de l'ordre du jour)

92. Un échange de vues informel a eu lieu aux 6ème et 7ème séances plénières, le 3 novembre, sous la présidence du Président assisté de deux ministres de pays représentés au Bureau, Mme Guro Fjellanger, Ministre de l'environnement de la Norvège, et M. Kezimbira Miyingo, Ministre d'État chargé de l'environnement de l'Ouganda, qui faisaient fonction de coprésidents. Le débat a porté sur deux thèmes principaux, à savoir "Les progrès réalisés dans la lutte contre les changements climatiques : leçons et enjeux" et "Pour aller plus loin : promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires et l'entrée en vigueur rapide du Protocole de Kyoto". Les ministres et autres chefs de délégation ont participé en grand nombre à cet échange de vues informel.

93. À la 8ème séance plénière, le 4 novembre, le Président a exprimé sa gratitude aux deux coprésidents dont le concours lui avait été précieux pour diriger le débat. Faisant part de ses impressions personnelles sur l'échange de vues informel, le Président a dit qu'à son avis celui-ci avait contribué à promouvoir le dialogue et la compréhension mutuelle et qu'il espérait que des échanges du même genre pourraient être organisés aux sessions futures de la Conférence des Parties. Le débat avait permis de faire passer un certain nombre de messages sur lesquels il souhaitait revenir.

94. Les pays visés à l'annexe I avaient signalé qu'ils étaient en train de concevoir et de mettre en place au plan interne des politiques et des mesures - mécanismes de marché, réforme fiscale, suppression des subventions, programmes volontaires et échange de droits d'émission dans le cadre national - visant à réduire les émissions dans tous les secteurs. L'accent avait été mis en particulier sur l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, sur les sources d'énergie renouvelables et sur les puits, ainsi que sur le rôle important de la société civile et du secteur privé. Beaucoup de ministres avaient souligné qu'appliquer des politiques de réduction des émissions n'était pas chose facile car celles-ci exigeaient de profonds changements sur le plan social et économique mais que, vu les avantages que l'on en retirait, les efforts à consentir étaient parfaitement justifiés et les coûts souvent plus faibles que prévu. Il ne fallait pas attendre l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto pour agir. Les Parties visées à l'annexe I avaient également fait état d'actions complémentaires menées à l'étranger et avaient réaffirmé leur volonté de coopérer avec les autres Parties et de leur prêter assistance.

95. Tout en jugeant inquiétant l'écart important qui existait entre les pays développés et les pays en développement sur le plan des revenus et des émissions par habitant, de nombreux pays non visés à l'annexe I avaient exposé les mesures qu'ils étaient en train de prendre pour limiter la croissance de leurs émissions dans le cadre de plans nationaux de développement durable, précisant que ces mesures, qui présentaient de multiples avantages, leur permettraient de gagner sur tous les plans.

96. Le fait que les conséquences des changements climatiques soient déjà perceptibles suscitait de vives inquiétudes. Les tempêtes, les sécheresses, les dérèglements météorologiques, les épidémies et les catastrophes naturelles montraient qu'il était plus urgent que jamais de négocier. C'était souvent les plus vulnérables qui étaient le plus durement touchés par les conséquences des changements climatiques. Pour eux, l'adaptation était aussi importante que l'atténuation. De l'avis

de nombreuses Parties, les effets néfastes des mesures de riposte possibles étaient un grave sujet de préoccupation auquel il fallait accorder toute l'attention voulue.

97. L'importance que présentaient pour les pays en développement le renforcement des capacités et le transfert de technologies avait été soulignée à maintes reprises. Il fallait absolument que toutes les Parties agissent en priorité dans ces domaines si l'on voulait que les pays en développement participent pleinement au processus engagé pour lutter contre les changements climatiques.

98. En ce qui concerne le processus de négociation proprement dit, le Président a déclaré qu'un nouvel état d'esprit caractérisé par une grande détermination et la volonté d'aboutir était perceptible, ce qui était encourageant car les négociations au cours de l'année à venir s'annonçaient difficiles et nécessiteraient de nombreuses concessions de la part de toutes les Parties. Il avait aussi clairement l'impression que les ministres souhaitaient intervenir aux moments décisifs pour orienter les négociations et les conduire au succès. De l'avis général, il fallait intensifier le processus de négociation, en organisant un plus grand nombre de sessions et en complétant celles-ci par des ateliers et des réunions de consultation. Quelques délégations avaient proposé de recourir à un médiateur ou d'instituer un comité plénier, mais beaucoup d'autres avaient affirmé avec force que les structures en place étaient suffisantes pour mener à bien les négociations. Le Président s'est dit encouragé par la confiance que les Parties lui témoignaient en lui demandant de prendre toutes les mesures voulues pour intensifier les négociations sur toutes les questions afin d'aboutir à des résultats à la sixième session de la Conférence des Parties. Dans ce processus d'intensification, la participation des pays en développement tenait une place essentielle⁷.

99. Enfin, les ministres et autres hauts responsables avaient réaffirmé leur volonté politique de parvenir à des résultats à la sixième session de la Conférence des Parties dans le cadre du Plan d'action de Buenos Aires et s'étaient déclarés très favorables à une entrée en vigueur rapide du Protocole de Kyoto, certains faisant observer qu'il serait bon que celle-ci intervienne au plus tard en 2002, année marquant le dixième anniversaire de la Conférence de Rio.

X. AUTRES DÉCLARATIONS

(Point 10 de l'ordre du jour)

A. Déclarations des États observateurs

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

100. À la 4ème séance plénière, le 2 novembre, des déclarations ont été faites par les représentants de deux États observateurs, les Palaos et la Turquie.

B. Déclarations des organisations intergouvernementales

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

101. À la 4ème séance plénière, le 2 novembre, au cours d'une réunion scientifique spéciale destinée à fournir à la Conférence des Parties des informations sur les progrès de la science des

⁷ Le Président a, par la suite, présenté un projet de décision qui reprenait quelques-unes de ces idées. La Conférence l'a adopté en tant que décision 1/CP.5.

changements climatiques, des déclarations ont été faites, sur l'invitation du Président, par le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, le Président du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

102. À la même séance, des déclarations ont également été faites par le Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement du Programme des Nations Unies pour le développement, le Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Vice-Président chargé du développement écologiquement et socialement durable de la Banque mondiale, le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, le Secrétaire général de la Convention relative aux zones humides, le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie et l'Administrateur chargé de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.

C. Déclarations des organisations non gouvernementales
(Point 10 c) de l'ordre du jour)

103. À la 4ème séance plénière, le 2 novembre, des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Business Council for Sustainable Energy (au nom également de European Business for a Sustainable Energy Future), Climate Action Network - Europe, Climate Action Network - South-East Asia, Forum atomique européen (au nom de l'International Nuclear Forum), Organisation européenne de la propriété rurale (au nom également de la Confédération européenne des propriétaires forestiers), Franciscans International, National Association of Regulatory Utility Commissioners, Chambre de commerce internationale, Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement et Union mondiale pour la nature.

XI. QUESTIONS DIVERSES
(Point 11 de l'ordre du jour)

104. À la 2ème séance plénière, le 25 octobre, le Président a rappelé que la Conférence des Parties, dans sa décision 10/CP.4, avait décidé de revenir à sa cinquième session sur les questions en suspens concernant un processus consultatif multilatéral et invité le Président de la Conférence des Parties à procéder dans l'intervalle à des consultations dans le but de trouver des solutions à ces questions. Malheureusement, il n'avait pas été possible de parvenir à un accord dans le cadre de ces consultations. Le Président a donc proposé de demander à M. Slade, Vice-Président de la Conférence, d'engager de nouvelles consultations sur les questions en suspens et de le tenir au courant de tout fait nouveau.

105. À la 9ème séance plénière, le 4 novembre, M. Slade, Vice-Président de la Conférence, a rendu compte des résultats de ses consultations, indiquant qu'aucun consensus ne s'était encore dégagé sur les questions en suspens. La Conférence des Parties, sur proposition du Président, a décidé de renvoyer l'examen de cette question à sa sixième session.

XII. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 12 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la Conférence des parties sur les travaux de sa cinquième session (point 12 a) de l'ordre du jour)

106. À sa 10ème séance plénière, le 5 novembre, la Conférence des Parties a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa cinquième session (FCCC/CP/1999/L.1), qui avait été présenté par le Rapporteur. Le représentant du Guyana, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a proposé un amendement au paragraphe 16 du projet de rapport que la Conférence des Parties a accepté.

107. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa cinquième session, tel que modifié, et a autorisé le Rapporteur à compléter le rapport comme il conviendrait avec le concours du secrétariat.

B. Clôture de la session (Point 12 b) de l'ordre du jour)

108. À la 10ème séance plénière, le 5 novembre, des déclarations finales ont été faites par le Secrétaire exécutif et par les représentants du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Arabie saoudite, de la Finlande (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres), de la Chine, de l'Ouganda (au nom du Groupe africain), du Kazakhstan et de la Syrie (au nom du Groupe arabe).

109. Après une déclaration finale dans laquelle il a remercié tous les participants de leur coopération constructive, le Président a prononcé la clôture de la cinquième session de la Conférence des Parties.

Annexe I

Déclarations de politique générale faites au titre de l'alinéa b)
du point 9 de l'ordre du jour : liste des orateurs

Albanie	M. Maksim Deliana Président de l'Agence nationale de l'environnement
Afrique du Sud	M. Rejoice Mabudhafasi Vice-Ministre de l'environnement et du tourisme
Allemagne	M. Jürgen Trittin Ministre fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire
Argentine	Mme Maria Julia Alsogaray Secrétaire d'État aux ressources naturelles et au développement durable
Australie	M. Robert Hill Ministre de l'environnement et du patrimoine
Autriche	M. Martin Bartenstein Ministre fédéral de l'environnement, de la jeunesse et des affaires familiales
Bangladesh	Mme Syeda Sajeda Chowdury Ministre de l'environnement et des forêts
Bénin	M. Luc-Marie-Constant Gnacadja Ministre de l'environnement, du logement et de l'urbanisme
Bhoutan	M. Nado Rinchhen Vice-Ministre de l'environnement
Bolivie	M. Erick Reyes Villa Ministre du développement durable et du plan
Botswana	M. David N. Magang Ministre des travaux publics, des transports et des communications
Brésil	M. Ronaldo Sardenberg Ministre des sciences et de la technologie
Bulgarie	Mme Evdokia Maneva Ministre de l'environnement et de l'eau

Burkina Faso	M. Arsène Bongnessan Ministre d'État
Burundi	M. Jean Pacifique Nsengiyumva Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Cambodge	M. Khieu Muth Directeur général du Ministère de l'environnement
Canada	M. David Anderson Ministre de l'environnement
Chili	M. Rolando Stein Ambassadeur, Directeur chargé des questions d'environnement
Chine	M. Liu Jiang Ministre et Vice-Président de la Commission d'État chargée de la planification du développement
Colombie	M. Juan Mayr Maldonado Ministre de l'environnement
Croatie	Mme Gordana Valcic Vice-Directrice, Direction d'État pour la protection de la nature et de l'environnement
Cuba	Mme Gisela Alonso Dominguez Présidente de l'Agence de l'environnement, Ministère des sciences, de la technologie et de l'environnement
Danemark	M. Svend Auken Ministre de l'environnement et de l'énergie
Djibouti	M. Saleban Omar Oudin Ministre du logement, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement du territoire
Égypte	M. Mohamed Kassem Chef de mission adjoint, Mission diplomatique de l'Égypte en Allemagne
El Salvador ¹	Mme Ana Maria Majano Ministre de l'environnement

¹ Parlant également au nom des pays suivants : Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Mexique, Nicaragua et Panama.

Émirats arabes unis	M. Hamad Abdul Rahman Al Madfa Ministre de la santé et Président de l'Agence fédérale de l'environnement
Équateur	Mme Lordes Barragon Coordonnatrice pour les conventions internationales relatives à l'environnement
Espagne	Mme Isabel Tocino Ministre de l'environnement
États fédérés de Micronésie	M. Redley Killion Vice-Président
États-Unis d'Amérique	M. Franck E. Loy Under-Secretary of State for Global Affairs Department of State
ex-République yougoslave de Macédoine	M. Metodija Dimovski Ministre de l'environnement
Fédération de Russie	M. A. I. Bedritsky Chef du Service fédéral russe d'hydrométéorologie et de surveillance de l'environnement
Finlande ²	Mme Satu Hassi Ministre de l'environnement et de la coopération pour le développement
France	Mme Dominique Voynet Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Ghana	M. Alhaji Farouk Brimah Ministre adjoint de l'environnement, des sciences et de la technologie
Grèce	M. Dimitri Lalas Conseiller auprès des ministres de l'environnement et du développement
Guinée-Bissau	M. Pedro Gomes Rodriguez Secrétaire d'État aux transports et aux communications

² Parlant également au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

Guyana ³	Mme Allison Drayton Chef de la délégation du Guyana Mission permanente de la République auprès de l'Organisation des Nations Unies
Haïti	M. Yves Cadet Ministre de l'environnement
Honduras	Mme Xiomara Gomez de Caballero Ministre des ressources naturelles et de l'environnement
Inde	M. T. R. Baalu Ministre de l'environnement et des forêts
Indonésie	M. Aca Sughandi Ministre d'État adjoint de l'environnement
Iran (République islamique d')	M. Taghi Ebtekar Conseiller du Président pour les questions scientifiques et technologiques
Irlande	M. Noel Dempsey Minister for the Environment and Local Government
Italie	M. Edo Ronchi Ministre de l'environnement
Japon	M. Ichita Yamamoto Secrétaire d'État aux affaires étrangères
Kazakhstan	M. Serikbek Daukeev Ministre des ressources naturelles et de la protection de l'environnement
Kenya	M. Francis Nyenze Ministre de l'environnement et des ressources naturelles
Kiribati	M. Karibaiti Taoaba Secrétaire permanent à l'environnement et au développement social
Koweït	M. Mohammed Al-Sarawee Directeur général de l'Office public de l'environnement
Luxembourg	M. Charles Goerens Ministre de l'environnement

³ Parlant également au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Malaisie	M. Raman Letchumanan Secrétaire général adjoint, Ministère des sciences, de la technologie et l'environnement
Maldives	M. Abdullahi Majeed Ministre adjoint de l'intérieur, du logement et de l'environnement
Maroc	M. Ahmed Iraqui Secrétaire d'État à l'environnement
Mongolie	M. Sonomtseren Mendsaikhan Ministère de la nature et de l'environnement
Myanmar	M. Kyi Tun Cosecraire de la Commission nationale chargée de l'environnement
Nauru	M. Aloysious Amwano Ministre des sports, de la jeunesse et de la condition féminine
Népal	M. Bhakta Bahadur Balayar Ministre d'État, Ministère de la population et de l'environnement
Niger	M. Malam Manzo Aminou Chef de la Division des institutions de développement, Ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine
Nigéria	M. Hassan Adamu Ministre, Ministère fédéral de l'environnement
Nioué	M. Sipeli Pokotoa Parlementaire
Nouvelle-Zélande	M. Darryl Dunn Directeur de la Division de l'environnement, Ministère des affaires étrangères et du commerce
Oman	M. Khamis Bin Mubarak Al-Alawi Ministre des collectivités régionales et de l'environnement
Ouganda	M. Lawrence Kezimbira-Miyingo Ministre d'État chargé de l'environnement, Ministère des ressources en eau, des ressources foncières et de l'environnement
Ouzbékistan	M. V. E. Chub Ministre, Chef de l'Administration principale d'hydrométéorologie

Papouasie-Nouvelle-Guinée	M. Peter D. Raka Chargé d'affaires par intérim Mission diplomatique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en Allemagne
Paraguay	M. Calixto Saguier Vice-Ministre, Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Département des ressources naturelles et de l'environnement
Pérou	M. Luis Silva-Santisteban Ambassadeur, Mission diplomatique du Pérou en Allemagne
Portugal	M. Rui Goncalves Secrétaire d'État à l'environnement
République de Corée	M. Myung-ja Kim Ministre de l'environnement
République démocratique populaire lao	M. Noulinh Sinbhandhit Vice-Ministre, Président par intérim de l'Agence des sciences, de la technologie et de l'environnement, Cabinet du Premier Ministre
République de Moldova	M. Valentin Bobeica Vice-Ministre de l'environnement
République dominicaine	M. Enrique Amorós Baez Chef adjoint du Département de l'environnement
Roumanie	M. Romica Tomescu Ministre des eaux et forêts et de la protection de l'environnement
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. John Prescott Deputy Prime Minister and Secretary of State for the Environment, Transport and the Regions
Rwanda	Mme Sylvie Kayitesi Zainabo Secrétaire d'État, Ministère des ressources foncières, de la réinstallation et de la protection de l'environnement
Samoa ⁴	M. Tuiloma Neroni Slade Ambassadeur du Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies
Sénégal	M. Mbareck Diop Conseiller technique, Présidence de la République

⁴ Parlant également au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

Seychelles	M. James A. Michel Vice-Président
Singapour	M. Tan Teng Huat Directeur de la Division de la politique et de la gestion de l'environnement, Ministère de l'environnement
Slovaquie ⁵	M. László Miklós Ministre de l'environnement
Soudan	M. Babiker A. Ibrahim Secrétaire général du Conseil supérieur de l'environnement et des ressources naturelles
Sri Lanka	M. S. B. Atugoda Ambassadeur, Mission diplomatique de Sri Lanka en Allemagne
Suède	M. Kjell Larsson Ministre de l'environnement
Suisse	M. Philippe Roch Secrétaire d'État, Agence suisse de l'environnement, des forêts et des paysages
Thaïlande	M. Kasit Piromya Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Mission diplomatique de la Thaïlande en Allemagne
Tonga	M. Taniela Tukia Coordonnateur pour les changements climatiques, Ministère des ressources foncières et des ressources naturelles
Trinité-et-Tobago ⁶	M. Vincent Lasse Ministre des finances, du développement et de la planification
Tunisie	M. Habib Dimassi Directeur général, Ministère de l'environnement
Turkménistan	M. Pirdjan Kurbanov Ministre de la protection de la nature
Tuvalu	M. Faimalaga Luka Ministre des ressources naturelles et de l'environnement

⁵ Parlant également au nom du Groupe de Visegrad : Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie.

⁶ Parlant également au nom de la Communauté des Caraïbes.

Ukraine	M. Volodymyr Bratishko Premier Vice-Ministre de la protection de l'environnement et de la sûreté nucléaire
Venezuela	M. Jesús A. Pérez Ministre de l'environnement et des ressources naturelles
Zambie	M. James Phiri Directeur du Conseil de l'environnement de la Zambie
Zimbabwe	M. Simon Khaya Moyo Ministre des mines, de l'environnement et du tourisme

Annexe II

Liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant participé à la cinquième session de la Conférence des Parties

I. Organisations intergouvernementales

1. Agence de coopération culturelle et technique
2. Banque asiatique de développement
3. Secrétariat de la Communauté des Caraïbes
4. Comisión Permanente del Pacífico Sur
5. Agence internationale de l'énergie
6. Ligue des États arabes
7. Organisation de coopération et de développement économiques
8. Organisation des pays exportateurs de pétrole
9. Convention de Ramsar sur les zones humides
10. Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale
11. Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement

II. Organisations non gouvernementales

1. Air Transport Association of America
2. Alliance for Responsible Atmospheric Policy
3. Alliance for Responsible Environmental Alternatives
4. Alliance Internationale de Tourisme
5. American Nuclear Society
6. American Portland Cement Alliance
7. American Society of International Law
8. Institut asiatique de technologie
9. Association française du froid/Alliance froid, climatisation, environnement
10. Australian Conservation Foundation
11. Bangladesh Centre for Advanced Studies
12. Birdlife International
13. British Fire Protection Systems Association
14. Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE
15. Conseil des entreprises pour un développement durable - Amérique latine
16. Business Council for Sustainable Energy
17. Business Council of Australia
18. Association canadienne de l'électricité
19. Association canadienne pour l'énergie nucléaire
20. Canadian Vehicle Manufacturers' Association
21. Carl Duisberg Society
22. CEDARENA (Environmental and Natural Resources Law Centre)
23. CEE Bankwatch Network
24. Center for Clean Air Policy
25. Center for Energy Policy
26. Center for International and European Environmental Research (ecologic)

27. Center for International Climate and Environmental Research
28. Center for International Environmental Law
29. Institut central de recherche de l'industrie électrique
30. Centre for Business and the Environment
31. Centre for European Economic Research
32. Cercle Mondial du Consensus/World Sustainable Energy Coalition
33. Citizens Alliance for Saving the Atmosphere and Earth
34. Climate Action Network - Europe
35. Climate Action Network - Latin America
36. Climate Action Network - Southeast Asia
37. Climate Institute
38. Climate Network Africa
39. Columbia University/Columbia Earth Institute
40. Confederación Sindical de Comisiones Obreras
41. Confédération européenne des propriétaires forestiers
42. Council of German Forest Owners Associations
43. Deutsche Gesellschaft für seltene Kulturpflanzen e.V.
44. Deutsche Gesellschaft für Vereinten Nationen e.V.
45. Development Alternatives
46. E & Co (An Energy Investment Service)
47. Conseil de la Terre
48. Ecologic Foundation
49. Edison Electric Institute
50. Electric Power Research Institute
51. Emissions Marketing Association
52. Enterpriseworks Worldwide
53. Environmental Defense Fund
54. Environmental Development Action in the Third World
55. Euroheat & Power, Unichal
56. Forum atomique européen
57. European Business Council for a Sustainable Energy Future
58. Fédération européenne pour le transport et l'environnement
59. Organisation européenne de la propriété rurale
60. Société européenne de l'énergie nucléaire
61. Union européenne de l'industrie du gaz naturel
62. European Wind Energy Association
63. Face Foundation (Forests Absorbing Carbon dioxide Emission)
64. Fachhochschule Muenster
65. Federal Association of the German Industry
66. Federation of Canadian Municipalities
67. Fonds E7 pour le développement énergétique durable
68. Fondation pour le droit international de l'environnement et le développement
69. Foundation Joint Implementation Network
70. Franciscains International
71. Fraunhofer Society/Institute for Systems and Innovation Research
72. Free University Berlin
73. Amis de la Terre - International

74. Fundación Biosfera
75. Fundación Jorge Esteban Roulet, Instituto de Estudios e Investigaciones Sobre el Medio Ambiente
76. German Advisory Council on Global Change
77. German Foundation for International Development
78. German NGO-Forum on Environment & Development
79. German Physical Society Working Group on Energy Issues
80. Germanwatch
81. Global Climate Coalition
82. Global Commons Institute
83. Global Dynamics Institute
84. Global Environmental Action
85. Global Environmental Forum
86. Global Industrial and Social Progress Research Institute
87. Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement
88. Green Earth Organization
89. Greenpeace International
90. Hadley Centre for Climate Prediction and Research
91. Hamburg Institute for Economic Research
92. HELIO International (Global Energy Sustainability Observatory)
93. Industrial Technology Research Institute
94. Information Agency of the German Power Plants
95. Institut de recherche sur l'environnement
96. Institute ECOAR for Citizenship
97. Institute for Environmental Studies, Free University Amsterdam
98. Institut pour une politique européenne de l'environnement
99. Insurance Industry Initiative for the Environment, in association with UNEP
100. Chambre internationale de commerce
101. International Climate Change Partnership
102. Confédération internationale des syndicats libres
103. Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement
104. Conseil international du droit de l'environnement
105. Conseil international des unions scientifiques
106. Conseil international des femmes
107. Fédération internationale des industries consommatrices d'énergie
108. Union internationale de l'industrie du gaz
109. International Institute for Energy Conservation
110. Institut international du développement durable
111. Institut international du froid
112. International Network for Sustainable Energy
113. Organisation internationale de normalisation
114. Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement
115. Institut international de l'aluminium primaire
116. International Project for Sustainable Energy Paths
117. International Society on Optics Within Life Sciences
118. Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique
119. Union internationale des transports publics

120. UICN – Union mondiale pour la nature
121. Japan Atomic Industrial Forum Inc.
122. Japan Federation of Economic Organizations (Keidanren)
123. Japan Fluorocarbon Manufacturers Association
124. Japan Industrial Conference for Ozone Layer Protection
125. Japanese Trade Union Confederation
126. Kiko Network
127. Klima-Bündnis/Alianza del Clima e.V.
128. Korea Institute of Science & Technology Europe
129. Korean Federation for Environmental Movement
130. Kyoto University, Institute of Economic Research
131. Lancaster University
132. Lead-Europe
133. Lloyd's Register of Shipping
134. Loss Prevention Council
135. Massachusetts Institute of Technology/The Global System for Sustainable Development
136. Midwest Research Institute/National Renewable Energy Laboratory
137. National Association of Regulatory Utility Commissioners
138. National Association of State Fire Marshals
139. National Environment Trust
140. National Institute of Public Health and the Environment
141. National Mining Association
142. Natural Resource Users' Group
143. Natural Resources Defense Council
144. New Energy and Industrial Technology Development Organization
145. Nuclear Energy Institute
146. Öko-Institut (Institute for Applied Ecology)
147. Organisation internationale des constructeurs d'automobiles
148. Ozone Action
149. Peoples' Forum 2001, Japan
150. Potsdam Institute for Climate Impact Research
151. Prima Klima - weltweit - e.V.
152. Princeton University
153. ProClim - Forum for Climate and Global Change
154. Railway Technical Research Institute
155. Research Centre, Jülich GMBH
156. Réseau Action Climat France
157. Resources for the Future
158. Rheinische Friedrich-Wilhelm-Universität Bonn
159. Rheinisch-Westfälisches Institut für Wirtschaftsforschung e.V.
160. Solar Electric Light Fund
161. Sovereignty International
162. State and Territorial Air Pollution Program Administrators/Association of Local Air Pollution Control Officials
163. Institut de Stockholm pour l'environnement
164. Tata Energy Research Institute
165. Technical College Aalen

166. Technical University of Darmstadt/Interdisciplinary Research Group Science, Technology and Security
167. Tellus Institute
168. The Business Roundtable
169. The Center for Sustainable Development in the Americas
170. The Climate Council
171. The David Suzuki Foundation
172. Fédération des compagnies d'électricité
173. The Fridtjof Nansen Institute
174. The Institute for Global Environmental Strategies
175. The International Cogeneration Alliance
176. The Interstate Natural Gas Association of America
177. The Japan Electrical Manufacturers' Association
178. The Korea Chamber of Commerce and Industry
179. The Nature Conservancy
180. The Netherlands Energy Research Foundation
181. The Pew Center on Global Climate Change
182. The Royal Institute of International Affairs
183. The Solar Century
184. The Uranium Institute
185. Thermal and Nuclear Power Engineering Society
186. Tsinghua University, Global Climate Change Institute
187. Union of Concerned Scientists
188. Union of Industrial and Employers' Confederations of Europe
189. United Mine Workers of America
190. University of California, Institute on Global Conflict and Cooperation
191. University of Cape Town/Energy and Development Research Centre
192. University of Oslo
193. University of St. Gallen, Institute for Economy and the Environment
194. University of Tampere
195. University of Tübingen - Center for International Relations
196. US Climate Action Network
197. Verification Research Training and Information Centre
198. Vitae Civilis, Institute for Development, Environment and Peace
199. Woods Hole Research Center
200. Conseil mondial des entreprises pour un développement durable
201. World Coal Institute
202. Conférence mondiale des religions pour la paix
203. Conseil œcuménique des Églises
204. World Council of Nuclear Workers
205. Conseil mondial de l'énergie
206. World LP Gas Association
207. World Resources Institute
208. World Watch Institute
209. Fonds mondial pour la nature - International
210. Wuppertal Institute for Climate, Environment and Energy
211. Young Power in Social Action

Annexe III

Liste des documents dont la Conférence des Parties
était saisie à sa cinquième session

FCCC/CP/1996/2	Adoption du règlement intérieur
FCCC/CP/1996/12 et Add.1 et 2	Engagements au titre de l'article 4. Deuxième compilation-synthèse des premières communications nationales des Parties visées à l'annexe I
FCCC/CP/1998/11 et Add.1 et 2	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Deuxième compilation-synthèse des deuxièmes communications nationales. Résumé
FCCC/CP/1999/1	Ordres du jour provisoires de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/CP/1999/1/Add.1	Annotations à l'ordre du jour provisoire de la Conférence des Parties à sa cinquième session et suggestions concernant l'organisation des travaux
FCCC/CP/1999/2	Amendement à l'annexe I de la Convention. Proposition de la République du Kazakhstan visant à modifier l'annexe I de la Convention
FCCC/CP/1999/3	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties à sa cinquième session
FCCC/CP/1999/4 et Add.1	Admission d'observateurs : organisations intergouvernementales et non gouvernementales
FCCC/CP/1999/5	Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs. Rapport du Bureau
FCCC/CP/1999/INF.1	Programme budget for the biennium 2000-2001. Revised work programme of the secretariat and resource requirements. Note by the Executive Secretary
FCCC/CP/1999/INF.2	Status of ratification of the United Nations Framework Convention on Climate Change and its Kyoto Protocol
FCCC/CP/1999/INF.3 et Corr.1 et 2	List of participants
FCCC/CP/1997/MISC.3	Review of information and possible decisions under Article 4.2(f). Submission by Turkey

FCCC/CP/1998/MISC.6 et Add.1	Second review of the adequacy of Article 4.2(a) and (b). Compilation of submissions by Parties
FCCC/CP/1999/MISC.1	Provisional list of participants
FCCC/CP/1999/L.1	Projet de rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa cinquième session
FCCC/CP/1999/L.2	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/CP/1999/L.3	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/CP/1999/L.3/Add.1	Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Deuxième partie. Directives FCCC pour l'établissement des communications nationales
FCCC/CP/1999/L.4	Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires à leur onzième session. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/CP/1999/L.4/Add.1	Lignes directrices FCCC pour l'établissement de rapports sur les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques
FCCC/CP/1999/L.5	Mise au point et transfert de technologies (décision 4/CP.4). Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/CP/1999/L.6	Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires à leur onzième session. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/CP/1999/L.7	Budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

FCCC/CP/1999/L.8	Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999. Arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/CP/1999/L.9	Date et lieu de la sixième session de la Conférence des Parties. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/CP/1999/L.10	Questions liées à l'examen des communications des Parties non visées à l'annexe I
FCCC/CP/1999/L.10/Add.1/Rev.1	Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/CP/1999/L.11	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/CP/1999/L.11/Add.1	Directives pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (directives pour l'examen des inventaires de gaz à effet de serre)
FCCC/CP/1999/L.12	Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2003. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/CP/1999/L.13	Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (décision 6/CP.4). Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/CP/1999/L.14	Préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (décision 8/CP.4). Proposition du Président
FCCC/CP/1999/L.15	Programme de travail sur les mécanismes (décision 7/CP.4). Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

FCCC/CP/1999/L.16	Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/CP/1999/L.17	Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires à leur onzième session. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/CP/1999/L.18	Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires à leur onzième session. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/CP/1999/L.19	Renforcement des capacités. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/CP/1999/L.20	Renforcement des capacités. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/CP/1999/L.21	Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/CP/1999/L.22	Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBSTA/1998/9	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa neuvième session, Buenos Aires, 3-10 novembre 1998
FCCC/SBSTA/1999/6	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa dixième session, Bonn, 31 mai - 11 juin 1999

FCCC/SBI/1997/15

Amendements à la Convention ou à ses annexes. Lettres de la République islamique du Pakistan, de la République d'Azerbaïdjan, des Pays-Bas (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres) et du Koweït proposant des amendements à la Convention ou à ses annexes. Note du secrétariat

FCCC/SBI/1998/7

Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur les travaux de sa neuvième session, Buenos Aires, 3-10 novembre 1998

FCCC/SBI/1999/8

Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur les travaux de sa dixième session, Bonn, 31 mai à 11 juin 1999
